



Rapport sur l'exercice des droits de vote 2019

Conformément aux articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Dorval AM présente dans ce document les conditions dans lesquelles elle a exercé ses droits de vote sur l'exercice 2019.

La politique de vote de Dorval AM sur laquelle le présent rapport se base est consultable sur le site internet <https://www.dorval-am.com/>

L'analyse des résolutions est réalisée par l'équipe de gestion et/ou les analystes grâce à l'appui d'un prestataire de vote permettant à Dorval Asset Management de gérer l'ensemble du processus de vote selon les principes définis par les gérants et analystes de la société de gestion dans l'intérêt principal des porteurs.

I- Les principes retenus

La politique de Dorval AM est de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont détenus par les fonds sous gestion.

L'analyse des résolutions est réalisée par l'équipe de gestion et/ou les analystes grâce à l'appui d'un prestataire de vote permettant à Dorval Asset Management de gérer l'ensemble du processus de vote selon les principes définis par les gérants et analystes de la société de gestion.

Les sociétés détenues à plus de 3% font l'objet d'une approche approfondie. La décision de vote se fera non seulement en phase avec les principes définis dans la politique de vote mais également en prenant en compte des éléments de discussion établis dans le cadre d'une volonté d'engagement.

Dorval AM pourra faire preuve de flexibilité dans l'application de ces principes de vote, sans toutefois déroger à l'esprit de sa politique de vote.

II- Rapport sur l'exercice 2019

Le prestataire a mis à disposition 194 assemblées générales qui totalisent 3096 résolutions.

- 2 812 résolutions soit 90,83% dont le seuil de détention de la société est inférieur à 3% ont été votées en cohérence avec la politique Sustainability d'ISS choisie par Dorval Asset Management ;
- 192 résolutions, soit 6,20%, dont le seuil de détention de la société est supérieur à 3% ont été votées en bénéficiant d'une approche approfondie ;



- 92 résolutions soit 2,97% n'ont pu faire l'objet d'un vote, compte tenu de difficultés techniques pour réaliser les votes.

Votes POUR : 2422 (81,63%)

Votes CONTRE : 582 (19,37%)

Abstention : 0

- Parmi les 3004 résolutions votées, nous avons eu :
 - 1 résolution « *Environnement* » pour laquelle nous avons voté CONTRE (Shell) soit 0,03% des résolutions totales
 - Aucune résolution « *Social* »
 - 3003 résolutions de « *Gouvernance* » dont 2422 POUR (78,23%), 581 CONTRE (18,77%).

Tous les votes ont respecté les principes énoncés dans la politique de vote, hormis une société pour laquelle nous avons rencontré un problème technique.

III- Cas de conflit d'intérêts

DORVAL ASSET MANAGEMENT est une société de gestion détenue à 55% par NATIXIS INVESTMENT MANAGERS et 45% par les dirigeants et salariés.

Dans le cadre de ses activités de gestion, DORVAL ASSET MANAGEMENT est totalement indépendante et dispose de sa propre recherche.

De manière générale, DORVAL ASSET MANAGEMENT s'appuie sur une organisation et la définition de règles pour ses dirigeants et collaborateurs afin de limiter au maximum et encadrer si nécessaire les risques de conflits d'intérêts.

En 2019, le responsable de la conformité et du contrôle interne n'a pas détecté de situation de conflit d'intérêts dans le cadre des votes effectués.

IV- Modification de notre politique de vote en 2019

La politique de vote est maintenue identique.